

REER+ par retenue sur le salaire



LA RETENUE SUR LE SALAIRE

Si simple et tellement avantageuse



Une excellente façon de favoriser l'épargne-retraite de vos employés

Au Québec, près de la moitié des travailleurs n'ont pas de régime d'épargne-retraite. Or, entre les nombreuses obligations personnelles et familiales, il est souvent difficile d'investir dans un REER en vue de la retraite. Sans compter que plusieurs personnes croient que les revenus qu'ils obtiendront des régimes publics seront suffisants pour subvenir à leurs besoins, ce qui n'est malheureusement pas le cas en général.

Saviez-vous qu'il existe une façon très simple d'inciter vos employés à épargner en vue de la retraite? Il vous suffit d'adhérer à la retenue sur le salaire du Fonds de solidarité FTQ. Vous pourrez ainsi offrir à vos employés de cotiser au REER+ à même leur paie. Et comme ils bénéficieront immédiatement des économies d'impôt que cela procure, le prélèvement sur leur salaire sera minime par rapport au montant annuel d'épargne généré. Tout cela, sans frais et sans procédure complexe. Tout le monde y trouve son compte.



Une véritable solution clé en main

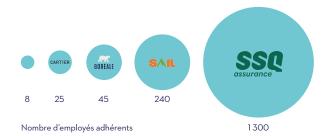
Choisir d'offrir la retenue sur le salaire du Fonds de solidarité FTQ comme option d'épargne-retraite à vos employés, c'est profiter d'une solution clé en main à la fois rapide à implanter et facile à gérer. Qui plus est, vous serez alors exempté de l'obligation de mettre en place un RVER. Vous n'y verrez que des avantages.

- Rapide à mettre en place;
- > Simple et adaptée à votre processus de paie;
- Facile à administrer, grâce à une panoplie d'outils en ligne;
- Accessible, grâce à l'accompagnement personnalisé qui inclut la visite sur demande d'un coordonnateur de la souscription du Fonds pour expliquer la retenue sur le salaire à vos employés;
- Souple et permettant d'inscrire uniquement les employés qui désirent cotiser;
- Lorsqu'un employeur participe à l'acquisition d'actions au Fonds de solidarité FTQ au nom de son employé, l'avantage imposable découlant de la contribution de l'employeur n'est pas considérée dans le calcul des gains assurables.

Un partenaire d'affaires fiable, crédible et responsable

Vous associer au Fonds de solidarité FTQ, c'est travailler avec un partenaire qui a comme mission principale de contribuer à la croissance économique du Québec. Nous avons l'obligation d'investir la majorité de nos actifs dans l'économie d'ici afin de créer et de maintenir des emplois chez nous. De plus, le Fonds finance des entreprises et des projets qui favorisent le développement durable et ont un effet positif dans nos communautés.

Depuis 35 ans, nous sommes un partenaire privilégié de nombreuses entreprises québécoises de toutes tailles, dont plus de 8 500 offrent la retenue sur le salaire à leurs employés. En proposant à vos employés de cotiser à un REER+ au Fonds par retenue sur le salaire, vous posez donc un geste solidaire et donnez un sérieux coup de pouce à l'économie québécoise, tout en contribuant à bâtir une société meilleure.





Une solution au RVER

Toutes les entreprises de 10 employés et plus sont maintenant assujetties aux obligations contenues à la Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite (RVER). Elles doivent donc offrir à leurs employés une façon d'épargner en vue de la retraite. Or, en proposant la retenue sur le salaire du Fonds de solidarité FTQ, vous n'aurez pas à mettre en place un RVER.



Votre entreprise compte de 5 à 9 employés?

Prenez de l'avance et offrez, vous aussi, la chance à vos employés d'épargner pour la retraite.

Un outil supplémentaire pour fidéliser vos employés

En cette période de rareté de main-d'œuvre où les meilleurs talents sont très sollicités, la rétention du personnel n'a jamais été aussi importante. Sachant que peu de PME peuvent offrir un régime d'épargne-retraite, vous pourrez vous démarquer en tant qu'employeur grâce au programme de retenue sur le salaire du Fonds de solidarité FTQ. En effet, cette solution unique pourra être perçue comme un avantage concurrentiel. À plus forte raison si vous choisissez d'offrir la cotisation facultative de l'employeur. Dotez-vous d'un moyen de plus pour fidéliser vos employés, et fournissez-leur un outil d'épargne qui leur procurera plusieurs avantages :

- Économies d'impôt immédiates, à chaque paie, incluant les 30 % de crédits d'impôt offerts par le REER+*.
- Liberté de fixer eux-mêmes le montant des retenues.
- Possibilité de modifier ou d'interrompre les retenues en tout temps.
- 30 % d'économies d'impôt immédiates* sur la cotisation facultative de l'employeur.
- * Les crédits d'impôt accordés aux actionnaires du Fonds de solidarité FTQ sont de 15% au Québec et de 15% au fédéral. Ils sont limités à 1500 \$ par année fiscale, ce qui correspond à l'achat d'actions du Fonds de solidarité FTQ d'un montant de 5 000 \$.

Adhérer maintenant :







La simplicité même

Notre programme est simple : aucun contrat à signer ni frais de gestion. Vous pourrez configurer la retenue sur le salaire vous-même dans votre logiciel habituel, ou confier cette tâche à votre fournisseur de paie.

Pour une demande d'ouverture de compte :

- > En ligne: fondsftq.com/employeurs
- > Par téléphone : 1888 385-3723

Cela ne prendra que quelques minutes et vous n'aurez qu'à fournir

- > Les coordonnées de l'entreprise;
- Les renseignements sur la personne responsable de la gestion de la paie.

Vous recevrez ensuite un courriel de confirmation et un agent du Service aux employeurs communiquera avec la personne responsable de la gestion de la paie pour finaliser le processus.



Un extranet sécurisé pratique et convivial

Notre extranet sécurisé vous facilitera la vie. En plus de vous permettre d'accéder facilement aux documents produits à votre intention, le site vous propose des fonctionnalités pratiques qui vous feront gagner en efficacité:

- Paiement bancaire en ligne: effectuez vos paiements en ligne et économisez temps et argent. Ne perdez plus de temps à effectuer votre paiement par chèque. Payer vos remises n'aura jamais été aussi facile!
- Saisie de données en ligne: déposez vos fichiers ou utilisez notre tableau de remise en ligne. Vos remises seront ainsi beaucoup plus simples à gérer!
- Commande de matériel promotionnel : faites votre choix parmi l'ensemble de notre matériel promotionnel afin d'être mieux outillé pour répondre aux besoins des employés. Du soutien technique vous est également offert si vous avez des questions.

Découvrez notre extranet employeur : fondsftq.com/extranetemployeurs

Le REER+, plus qu'un REER Le REER+ vous permet de bénéficier d'un crédit d'impôt de 30 %*.

Le REER+ vous permet de bénéficier d'un crédit d'impôt de 30 %'
Pour un investissement de 1 000 \$, ce sont ainsi 300 \$ de plus
qui retournent directement dans les poches de vos employés.
Et le plus intéressant, c'est qu'avec la retenue sur le salaire,
ils obtiennent immédiatement toutes les économies d'impôt.

Si vous décidez d'ajouter une contribution d'employeur à leur REER+, ce qui est facultatif, ils bénéficieront aussi du crédit d'impôt de 30 %* qui en découlera.



Exemple du coût réel pour l'employé

Cet exemple est calculé pour un revenu annuel imposable de **40 000 \$** versé en 52 paies, sans contribution de l'employeur :

- Une contribution de 10 \$ par paie permettrait à un employé d'épargner 520 \$ par an.
- Comme les économies d'impôt sont appliquées immédiatement, le prélèvement sur chaque paie s'élève en réalité à seulement 4,25\$.
- Pour un prélèvement réel de 4,25 \$ sur chaque paie, 10 \$ sont ajoutés au REER.
- Au total, il en coûte ainsi seulement 221\$ à l'employé pour une épargne de 520\$ par année.

Revenu imposable de 18 000 \$ à 43 790 \$

Taux marginal d'imposition 27,5 %

	Coût réel pour l'employé							
	Contribution par période de paie (52)	ar période			Paie nette réduite approx. de	Total déboursé par année	Total investi par année	
	5,00	1,50	1,38	2,88	2,12	110	260	
>	10,00	3,00	2,75	5,75	4,25	221	520	
	15,00	4,50	4,13	8,63	6,37	331	780	
	20,00	6,00	5,50	11,50	8,50	442	1040	
	30,00	9,00	8,25	17,25	12,75	663	1560	
	40,00	12,00	11,00	23,00	17,00	884	2 080	
	50,00	15,00	13,75	28,75	21,25	1105	2 600	
	60,00	18,00	16,50	34,50	25,50	1326	3120	
	80,00	24,00	22,00	46,00	34,00	1768	4160	
	96,15	28,85	26,44	55,29	40,86	2 125	5 000	

Exemple basé sur l'année d'imposition 2019, pour une personne avec un revenu annuel imposable de 40 000 \$\$, ayant un taux d'imposition marginal de 27,5%, recevant 52 paies par année, dont les versements tiennent compte des économies d'impôt immédiates sur la paie. Les montants calculés sont des estimations qui peuvent varier selon votre situation fiscale.

^{*} Les crédits d'impôt accordés aux actionnaires du Fonds de solidarité FTQ sont de $15\,\%$ au Québec et de $15\,\%$ au fédéral. Ils sont limités à $1\,500\,\$$ par année fiscale, ce qui correspond à l'achat d'actions du Fonds de solidarité FTQ d'un montant de $5\,000\,\$$.

Exemple du coût réel pour l'employé AVEC une contribution de l'employeur

Voici un exemple concret, pour un revenu annuel imposable de **40 000**\$ versé en 52 paies, dans une entreprise où l'employeur aurait décidé de contribuer au REER des employés à hauteur de **250**\$ par année :

- Une contribution de 10 \$ par paie permettrait à un employé d'épargner 520 \$ par an.
- En y ajoutant une contribution employeur annuelle de 250\$, ce montant atteint 770\$.
- Comme les économies d'impôts sont appliquées immédiatement, tant sur la contribution de l'employé que sur celle de l'employeur, le prélèvement sur chaque paie s'élève en réalité à seulement 2,81\$.
- Pour un prélèvement réel de 2,81\$ sur chaque paie, 10\$ sont ajoutés au REER de l'employé.
- Au total, il en coûte ainsi seulement 146\$ à l'employé pour une épargne de 770\$ par année, incluant la contribution employeur annuelle de 250\$.

Revenu imposable de 18 000 \$ à 43 790 \$

Taux marginal d'imposition 27,5 %

	Coût réel pour l'employé						
	Contribution	Économie d'impôt (approx.)	Paie nette réduite approx. de	Total déboursé par année	Total investi par année		
	par période de paie (52)				Employé	Employeur	Total
	4,81	4,21	0,60	31	250	250	500
>	10,00	7,19	2,81	146	520	250	770
	15,00	10,07	4,93	256	780	250	1030
	20,00	12,94	7,06	367	1040	250	1290
	30,00	18,69	11,31	588	1560	250	1810
	40,00	24,44	15,56	809	2 080	250	2 330
	50,00	30,19	19,81	1030	2600	250	2 850
	60,00	35,94	24,06	1251	3 120	250	3 370
	80,00	47,44	32,56	1693	4160	250	4 410
	91,34	53,97	37,37	1943	4 750	250	5 000

Exemple basé sur l'année d'imposition 2019, pour une personne avec un revenu annuel imposable de 40 000\$, ayant un taux d'imposition marginal de 27,5%, recevant 52 paies par année, dont les versements tiennent compte des économies d'impôt immédiates sur la paie. Les montants calculés sont des estimations qui peuvent varier selon votre situation fiscale.

Admissible au RAP

Comme tout autre REER, le REER+ permet de se prévaloir du Régime d'accession à la propriété (RAP). En leur offrant la retenue sur le salaire, vous donnez donc la chance à vos employés d'épargner facilement les fonds nécessaires à l'achat d'une première maison, ce qui leur permettra de devenir propriétaires à moindre coût.





Des rendements pour l'avenir

Aux économies d'impôt supplémentaires et immédiates que procure le REER+ s'ajoute le rendement potentiel. Ainsi, pour le semestre terminé le 30 novembre 2018, le rendement annuel 12 mois s'est établi à 5,8 %.

Rendements composés annuels à l'actionnaire¹

(au 30 novembre 2018)

7,0 %	7,3 %	7,4%	5,8 %
<u> </u>	~	<u> </u>	<u> </u>
10 ans	5 ans	3 ans	1 an

Valeur de l'action au 30 novembre 2018

Des possibilités de financement en prime

Développer une relation d'affaires avec le Fonds de solidarité FTQ, ça peut aussi mener à du financement. En effet, notre mission nous amène à demeurer à l'affût de toute occasion intéressante à cet égard. Vous travaillez sur un projet de croissance, un nouveau produit, une possibilité d'expansion dans un nouveau marché ou tout autre projet nécessitant du capital? Communiquez avec nous. Nous offrons du financement sous forme de capital-actions ou de prêt non garanti, et nous serons ravis d'en discuter avec vous.



Suivez le rendement : fondsftq.com/rendement

Chaque taux de rendement indiqué est un taux de rendement total composé annuel historique qui tent comple des fluctuations de la valeur des actions et du relivestissement de tous les dividendes et ne tient pas compte de l'impôt sur le revenu payable par un porteur, qui aurait pour effet de réduire le rendement. Les actions du Fonds de solidarité FTQ ne sont pas garanties, leur valeur fluctue et leur rendement passés n'est pas indicaitf de leur rendement dans l'avenir. Veuillez litre le prospectus avant d'acheter des actions du Fonds de solidarité FTQ. Vous pouvez vous procurer un exemplaire du prospectus sur fondsftq.com, auprès d'un responsable local ou aux bureaux du Fonds de solidarité FTQ.





Communiquez avec nous

Vous voulez en savoir plus sur la retenue sur le salaire ou vous voulez adhérer à notre programme? Consultez notre site Web ou communiquez avec l'un de nos agents.



Visitez notre site Web fondsftq.com/employeurs



Appelez le **1 888 385-3723** (du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30)



 Contactez votre coordonnateur à la souscription